

CONTRAT "PRODUITS LAITIERS DE VACHE"



PARTIES CONTRACTANTES

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Le producteur : | Le(s) consommateur(s) : |
| GAEC du Bois Fleury | NOM, Prénom : |
| Le Bois Fleury | Adresse : |
| 49330 CHAMPIGNE | |
| Tél : 06 17 43 67 63 | Tél : |
| E-mail : bois.fleury@lilo.org | E-mail : |

TERMES DU CONTRAT

Objet principal : livraison toutes les 2 semaines de produits laitiers de vache pour la période du 8 mai 2024 au 24 octobre 2024 soit **13 livraisons** dont les tarifs sont les suivants :

Lait cru entier en bouteille en verre d'un litre : 1,20 €
Fromage blanc : 1,10 € les 100 gr
Fromage à tartiner ail ciboulette : 1,10 € les 100 gr
Fromage frais ou affiné en forme de cœur : 2,70 € pièce
Tomme : (18 € le kg) soit la part de + ou - 150 gr à 2,70 €

**merci de rapporter
tous les contenants
et couvercles propres**

Par le présent contrat, le consommateur s'engage à choisir tous les 15 jours, parmi les produits proposés, un panier d'une valeur moyenne de 5 €, 7 € ou 9 € pour la durée du contrat.

REGLEMENT

Afin de faciliter la gestion des chèques, il est demandé le paiement en 3 fois. Chèques à l'ordre du Gaec du Bois Fleury. Une régularisation se fera en fin de contrat.

| MONTANT CHOISI DU PANIER (A) | NOMBRE DE DISTRIBUTION (B) | MONTANT PAR CHEQUE (AxB/3) |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | | |

Le présent contrat est établi, en 3 exemplaires, après signature des 2 parties prenantes, chacune récupérera un exemplaire du présent contrat, et le 3ème reviendra au tuteur du producteur.

Tout produit laitier non retiré sera perdu. Les consommateurs peuvent faire retirer leurs produits laitiers par des personnes de leur choix, adhérents ou non de l'AMAP. Il est possible de répartir les commandes sur plusieurs livraisons, notamment pendant les vacances, tant que le montant moyen du panier est respecté. Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes, prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Signatures précédées de la date et de la mention "lu et approuvé"

Fait le :

Le producteur :

Le consommateur :